

**DÉCLARATION
DE DAKAR
RELATIVE À LA
CONSTRUCTION DES
SECTEURS FINANCIERS
ACCESSIBLES À
TOUS EN AFRIQUE**



NOUS, MINISTRES ET AUTRES REPRÉSENTANTS DE GOUVERNEMENTS AFRICAINS, GOUVERNEURS ET RESPONSABLES DE BANQUES CENTRALES, REPRÉSENTANTS DES AGENCES DES NATIONS UNIES, DES AUTRES INSTITUTIONS DE COOPÉRATION BI ET MULTILATÉRALES, DES ORGANISATIONS RÉGIONALES OU SOUS – RÉGIONALES AFRICAINES, DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT, DES AUTRES BAILLEURS DE FONDS, DES INSTITUTIONS PRESTATAIRES DE SERVICES FINANCIERS (BANQUES, INSTITUTIONS DE MICROFINANCE, ET AUTRES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS ET LEURS ASSOCIATIONS), ET DES AUTRES PARTENAIRES, ACTIVEMENT ENGAGÉS DANS LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT DE SECTEURS FINANCIERS ACCESSIBLES À TOUS, RÉUNIS À DAKAR, LES 5 ET 6 JUIN 2006 À L'INITIATIVE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD) ET DU FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES (FENU) :

Considérant la Déclaration du Millénaire et en particulier les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) visant l'éradication de l'extrême pauvreté et la réduction de la pauvreté de moitié d'ici à 2015 ;

Considérant l'adoption de la Déclaration de Bruxelles et le Programme d'Action pour les Pays les Moins Avancés (PMA III) pour la décennie 2001 – 2010 comme feuille de route pour le développement durable des PMA et les engagements y souscrits ;

Prenant en compte l'engagement à un partenariat mondial pour le développement inclus dans le Consensus de Monterrey ;

Considérant la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement ;

Rappelant l'engagement pour le développement pris par les leaders africains dans le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) approuvé par l'Organisation de l'Unité

Africaine lors de son 37^{ème} Sommet tenu en juillet 2001 ;

S'appuyant sur les résultats de l'Année Internationale du Microcrédit (IYM) qui a développé une solide prise de conscience du rôle des secteurs financiers inclusifs comme de puissants outils pour atteindre les objectifs du Programme d'Action de Bruxelles pour les PMA et les OMD ;

Considérant les recommandations du Livre Bleu publié en 2006 par les Nations Unies intitulé "Construire des Secteurs Financiers Accessibles à Tous pour le Développement" et l'appel lancé par les Nations Unies aux décideurs du monde entier à développer des visions et des orientations et à exécuter des stratégies pour la finance inclusive ;

Reconnaissant les efforts et la contribution des acteurs des secteurs financiers, incluant les gouvernements, les banques centrales, les prestataires de services financiers (IME, ONG, Banques...), les partenaires au développement et les structures d'appui techniques, au cours des deux dernières décennies à développer des services financiers aux populations pauvres ou à faibles revenus en Afrique dans des contextes marqués par d'importants défis ;

Préoccupés, malgré ces efforts et les résultats non négligeables atteints, par le fait qu'en Afrique, les populations pauvres ou à faibles revenus et les petits et micro – entrepreneurs n'ont pas suffisamment accès à une offre viable et variée de produits et services financiers ;

Reconnaissant l'expérience acquise dans de nombreux pays en Afrique et ailleurs en matière de développement de secteurs financiers inclusifs, à travers des processus nationaux et / ou régionaux participatifs, pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales et / ou régionales et de plans d'action impliquant les principaux partenaires, et notamment facilités en Afrique par le FENU ;

Convaincus de l'importance de l'accès des populations pauvres et à faibles revenus et des micro et petits entrepreneurs, à une large gamme de services financiers, sur une base

viable, pour favoriser la création d'emplois et la croissance économique en vue d'atteindre les objectifs des Stratégies de Réduction de la Pauvreté, des OMD, du NEPAD et des engagements du Plan d'Action de Bruxelles ;

Appréciant positivement l'initiative du PNUD et du FENU de financer et mettre en oeuvre un Programme Régional Conjoint dénommé «Construire des Secteurs Financiers Accessibles à Tous en Afrique» (BIFSA) dans le but d'accroître l'accès durable des populations pauvres et à faibles revenus et des micro et petites entreprises à des services financiers, en Afrique Subsaharienne, en facilitant des stratégies nationales et / ou régionales pour la finance inclusive dans beaucoup de pays africains en vue de faire du concept de secteurs financiers accessibles à tous, une réalité.

DÉCLARONS CE QUI SUIT :

1. Nous réaffirmons la nécessité de construire des secteurs financiers accessibles à tous comme une contribution appréciable aux efforts de l'Afrique visant à réduire la pauvreté, à stimuler la croissance économique, à générer des emplois et à accroître les revenus des populations pauvres ou à faibles revenus et des micro et petits entrepreneurs, particulièrement dans les zones rurales ;

2. Nous réaffirmons la nécessité de l'accès aux populations pauvres et à faibles revenus et aux micro et petites entreprises, notamment rurales, sur une base viable et accessible, à une vaste gamme de services financiers, incluant l'offre de produits d'épargne, de crédit et d'assurances, et les services de transferts et de paiement... ;

3. Nous exhortons le PNUD et le FENU à diffuser, en Afrique, le Livre Bleu «Construire des Secteurs Financiers Accessibles à Tous» et ses outils d'application, auprès des décideurs et à suivre cette diffusion, de manière prompte, par un large soutien au niveau national et régional aux Gouvernements et autres partenaires en Afrique, qui cherchent à utiliser ces documents pour développer des stratégies nationales et / ou régionales de finance inclusive ;

4. Nous réaffirmons notre engagement en faveur du développement de la finance inclusive et du renforcement des secteurs financiers à travers des processus participatifs impliquant tous les acteurs, en mettant l'accent sur leur appropriation par tous les acteurs, en vue de l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies nationales et / ou régionales pour des secteurs financiers inclusifs, en temps approprié ;

5. Nous soulignons le fait que les stratégies nationales et / ou régionales doivent être flexibles dans leur définition, leurs objectifs, leur contenu et leur mise en oeuvre tout en tenant compte des conditions locales uniques de chaque pays ou région et en intégrant les leçons émergentes apprises, les modèles et connaissances locaux et les meilleures pratiques des pays, en Afrique et dans le monde, dans lesquels des stratégies nationales et / ou régionales ont été mises en oeuvre pour améliorer l'accès à une large gamme de services financiers ; ces stratégies doivent, si possible, être intégrées dans les stratégies plus larges du secteur financier ;

6. Nous réitérons que chaque stratégie nationale et / ou régionale doit être développée de manière spécifique en fonction des conditions et circonstances locales prévalant dans la région ou le pays concerné, tout en maintenant les critères essentiels énoncés dans le Livre Bleu : (1) appropriation nationale (2) participation de tous les acteurs du secteur, (3) analyse approfondie du secteur financier, (4) collecte et utilisation de données appropriées relatives au niveau d'exclusion financière pour la planification et la gestion, (5) élaboration de plans nationaux d'action et de mise en oeuvre appropriés, (6) efficacité et compétition des différents acteurs sur la base de leurs avantages comparatifs (7) responsabilité et transparence au niveau de l'ensemble du secteur (8) résultats quantifiables et (9) complémentarité avec les programmes du secteur financier (FSAP), les programmes de stratégie de réduction de la pauvreté (PRSP) et les politiques économiques nationales ;

7. Nous lançons un appel aux Nations Unies, aux autres institutions multi et bilatérales, aux agences de développement bi ou multilatérales, aux gouvernements et autres structures nationales impliqués dans le secteur financier et au secteur privé, dans une démarche basée sur la coordination et la synergie, à fournir les ressources et l'expertise requises pour appuyer les pays africains dans la promotion et le développement de secteurs financiers inclusifs, y compris par le renforcement des capacités des différents acteurs et institutions impliqués ;

8. Nous appelons les Nations Unies et les Institutions de Bretton Woods, les autres organisations bilatérales et multilatérales, les partenaires au développement, les gouvernements, le secteur privé et la société civile à mobiliser les ressources additionnelles requises pour la construction de secteurs financiers inclusifs en Afrique ;

9. Nous nous engageons à appuyer la construction des secteurs financiers accessibles à tous en Afrique en jouant pleinement nos rôles et responsabilités respectifs. A cet égard, nous exhortons :

- les autorités nationales et / ou régionales à faciliter et contribuer au processus d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies nationales et / ou régionales pour la finance inclusive ;

- les banques centrales, en concertation avec les différents acteurs à appuyer le développement de secteurs financiers inclusifs par l'élaboration de cadres institutionnels, légaux et réglementaires appropriés permettant une diversité des prestataires de services financiers et garantissant la santé et l'intégrité des secteurs financiers ;

- les prestataires de services financiers (banques, institutions de microfinance, compagnies d'assurance...) et leurs associations à promouvoir, valoriser et appliquer les meilleures pratiques internationales, à partager les leçons apprises, à développer des services financiers y compris en zones rurales et à améliorer leur viabilité et l'utilisation de technologies adéquates ;

- les autres opérateurs du secteur financier, notamment du secteur privé à fournir au secteur financier l'appui requis au plan technique et technologique, en capital et en gestion ;

- les partenaires au développement et les autres bailleurs de fonds, bi ou multilatéraux, les institutions financières internationales, et les entreprises financières notamment du secteur privé, incluant les marchés financiers, (banques, assurances, banques postales et d'épargne, autres établissements financiers) à contribuer au développement et au renforcement de secteurs financiers inclusifs en Afrique avec une combinaison appropriée et efficace d'outils tels que les subventions, les prises de participation et les prêts ;

10. Nous exprimons notre soutien ferme aux initiatives du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) pour renforcer les marchés financiers en vue d'atteindre un développement durable en Afrique et encourageons la communauté internationale à intensifier son soutien technique et financier à cet important cadre de développement ;

11. Nous nous engageons à mettre en place un Comité de Suivi, reflétant la diversité des participants, en vue d'assurer le suivi d'une large diffusion de la Déclaration, la mise en œuvre de ses recommandations et de maintenir et développer le réseau créé au cours de cette Conférence en vue d'une mobilisation des ressources financières et techniques requises pour la réussite de la construction des secteurs financiers inclusifs en Afrique ; le degré d'inclusion sera mesurée, au fur et à mesure, par l'accroissement du nombre de personnes ayant accès aux services financiers par rapport à la population totale, sur la base des données initiales collectées lors de l'évaluation du secteur.

Fait à Dakar, le 06 juin 2006.